



# ONTARIO FEDERATION OF ANGLERS & HUNTERS

*Ontario Conservation Centre*

P.O.Box 2800, 4601 Guthrie Drive, Peterborough, Ontario K9J 8L5

Phone: (705) 748.6324 • Fax: (705) 748.9577 • Visit: [www.ofah.org](http://www.ofah.org) . Email: [ofah@ofah.org](mailto:ofah@ofah.org)

DOSSIER OFAH : 450

Le 19 février 2016

L'honorable Wayne Easter, député  
Président, Comité permanent des finances  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

## **Objet : Consultations prébudgétaires de 2016**

Monsieur,

Au nom de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters (OFAH), le principal organisme sans but lucratif de conservation au Canada, qui compte 100 000 membres, abonnés et supporteurs, et 725 clubs membres partout dans la province, nous sommes heureux de vous présenter nos observations dans le cadre des consultations prébudgétaires.

Les lois fédérales et provinciales reconnaissent la chasse, la pêche et le piégeage comme des activités patrimoniales au Canada. Collectivement, la pêche, la chasse, le piégeage et les services de pourvoirie injectent 15,2 milliards de dollars par année dans l'économie nationale, contribuent dans une grande mesure au tissu social et culturel de ce pays, et sont d'une importance cruciale pour des milliers de petites collectivités d'un océan à l'autre. Ne serait-ce que pour cela, la protection et le renforcement des populations de poissons et d'animaux sauvages partout au Canada doivent être prioritaires.

L'OFAH et nos filiales partout au Canada ont exhorté le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux à s'attaquer à une menace importante pour la faune, et plus particulièrement pour les cervidés (cerfs, wapitis et orignaux). La maladie débilitante chronique (MDC) est l'équivalent pour les animaux sauvages de la maladie de la vache folle (ESB), et des preuves scientifiques irréfutables ont permis d'établir que la MDC provient de fermes de cervidés aux États-Unis, et qu'elle est maintenant étendue à des populations sauvages dans deux provinces (Saskatchewan et Alberta) et dans de nombreux États frontaliers du Canada. Sur les territoires où la maladie s'est propagée aux populations d'animaux sauvages par des cervidés en captivité, les gouvernements d'État et provinciaux ont abattu des dizaines de milliers d'animaux en vue d'arrêter la propagation, mais sans succès. Le nombre de fermes de cervidés à l'échelle du Canada a diminué, à l'instar de leur viabilité économique. L'OFAH a maintes fois exhorté les gouvernements à éliminer les subventions financières octroyées à cette industrie et à légiférer pour mettre fin aux fermes de cervidés, moyennant l'offre d'une compensation à leurs exploitants. Un investissement relativement peu élevé et à court terme en vue d'éliminer les fermes de cervidés permettrait maintenant de protéger nos précieuses ressources fauniques et profiterait grandement à la population du Canada pour des générations à venir. Le rendement de cette mesure

## ONTARIO FEDERATION OF ANGLERS AND HUNTERS

prendra la forme de nombreux avantages écologiques, sociaux, culturels et économiques. À défaut de nous attaquer à cette grave menace, nous risquons de mettre en péril de nombreuses économies viables fondées sur les ressources qui reposent sur des populations de cerfs, de wapitis et d'originaux en bonne santé, partout au Canada.

La Commission des pêcheries des Grands Lacs (CPGL) est une organisation binationale qui administre le Programme de lutte contre la lamproie marine dans les Grands Lacs, avec Pêches et Océans Canada, qui agit à titre d'agent canadien. Le succès de la CPGL en matière de contrôle de la lamproie marine a donné lieu à une réduction de ces populations jusqu'à 90 % dans la plupart des régions des Grands Lacs, ce qui a à son tour donné lieu à une résurgence des pêches récréatives, commerciales et autochtones. Collectivement, les pêcheries des Grands Lacs constituent une ressource unique d'une valeur de 7 milliards de dollars. Le financement actuellement octroyé au Programme de lutte contre la lamproie marine par le gouvernement fédéral se situe à 8,1 millions de dollars par année, et il est stable depuis 2005. À tout le moins, la Commission a besoin d'au moins 12,8 millions de dollars par année afin de poursuivre le contrôle de la lamproie marine, favoriser la recherche scientifique, faciliter la gestion transfrontalière, et faire des investissements supplémentaires dans l'infrastructure comme les barrières et les pièges à lamproie marine. Le premier ministre s'est engagé à améliorer la protection des Grands Lacs, ainsi que la recherche scientifique sur l'eau douce. Nous encourageons le Comité à recommander l'octroi d'un financement accru à la CPGL et au contrôle de la lamproie marine pour appuyer comme il se doit cet engagement.

Les espèces envahissantes nuisibles demeurent l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité au Canada. Des espèces comme la lamproie marine, la moule zébrée, la gobie à taches noires et les phragmites ont un impact profondément négatif, et l'introduction éventuelle de nouvelles espèces envahissantes comme la carpe asiatique constitue une menace importante pour nos écosystèmes et notre économie, ainsi que pour notre mieux-être social et culturel en tant que Canadiens. Environnement et Changement Climatique Canada a estimé que les espèces envahissantes peuvent nous coûter des milliards de dollars chaque année. À elles seules, les moules zébrées coûtent à la province de l'Ontario de 75 à 91 millions de dollars chaque année en pertes économiques associées à la pêche récréative et commerciale ainsi qu'à la navigation de plaisance, en dommages causés à l'infrastructure, et en autres coûts. Le gouvernement fédéral a fourni un financement par l'intermédiaire du Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes jusqu'en 2012. Nous encourageons le Comité à recommander que ce programme de financement soit rétabli sur une base permanente en mettant l'accent sur la prévention des espèces envahissantes. Un investissement modeste dans un programme qui fonctionne pour empêcher l'introduction et la propagation des espèces envahissantes au Canada permettrait de réduire l'investissement qui sera nécessaire pour remédier à ce problème qui ira en grandissant à l'avenir.

Le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives (PPCPR) du gouvernement fédéral permet de financer des projets communautaires visant à améliorer la pêche récréative au Canada et les nombreux avantages qu'elle procure aux Canadiens, qui se chiffrent en plusieurs milliards de dollars. Même si le Programme a soutenu avec succès des dizaines de projets locaux et communautaires depuis sa création, il existe de nombreux autres projets qui pourraient bénéficier de la poursuite de ce programme en permanence. L'OFAH demande au Comité de recommander que le PPCPR obtienne un soutien continu. Les initiatives communautaires de conservation de la faune terrestre sont également importantes pour les Canadiens, et bénéficieraient d'une source de financement exclusif semblable. Les projets qui visent à maintenir et à restaurer les habitats de la faune terrestre (mammifères, pollinisateurs) devraient également être prioritaires, et nous demandons au Comité de recommander la mise en place d'un programme semblable au PPCPR pour les espèces terrestres.

Le 19 juin 2014, l'OFAH a comparu devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce afin de se prononcer sur le projet de loi S-202, Loi modifiant la Loi sur les réseaux de cartes de paiement (frais d'acceptation d'une carte de crédit), qui n'a pas été adopté en deuxième lecture.

Même si le projet de loi porte sur un certain nombre de questions liées aux frais de cartes de crédit, l'OFAH s'est prononcée en faveur de l'alinéa 10a) du projet de loi qui, si le projet est adopté, aurait donné lieu à l'élimination des frais de cartes de crédit pour les organismes de bienfaisance. Pour des milliers d'organismes

ONTARIO FEDERATION OF ANGLERS AND HUNTERS

de bienfaisance partout au Canada, et en particulier pour des organismes à adhésion volontaire comme l'OFAH, l'élimination de ces frais constituerait un avantage considérable. Dans une année civile donnée, nous traitons plus de 55 000 transactions qui nous coûtent des frais de transaction de 100 000 \$. Comme vous pouvez l'imaginer, pour un organisme de bienfaisance sans but lucratif, ces frais représentent un fardeau considérable. Il en irait de même pour tous les organismes de bienfaisance à adhésion volontaire. Comme tant d'autres organismes de bienfaisance sans but lucratif, l'OFAH dépend dans une grande mesure des frais d'adhésion et de la collecte de fonds pour financer des programmes de conservation, l'élimination des frais de cartes de crédit se traduirait par des économies considérables qui pourraient plutôt être dirigées vers un certain nombre de programmes et de projets de conservation des poissons et des animaux sauvages. Nous exhortons le Comité à recommander que le gouvernement reconsidère la suppression des frais de cartes de crédit pour les organismes de bienfaisance sans but lucratif dans le cadre du processus des consultations prébudgétaires de 2016.

En conclusion, nous croyons fermement que la pêche, la chasse et le piégeage devraient être reconnus comme des éléments importants de notre patrimoine, et qu'il faudrait investir dans un pilier économique durable pour notre avenir. Ces activités sont intimement liées au tissu culturel du Canada et de ses habitants. La pêche, la chasse et le piégeage sont ancrés dans notre histoire et continuent d'enrichir la vie de millions de Canadiens. Nous encourageons fortement le Comité à faire des recommandations pour qu'il soit reconnu dans le budget que des investissements continus dans nos précieuses ressources naturelles rapporteront d'énormes dividendes au Canada dans son ensemble, et que ces avantages seront appréciés pendant de nombreuses années.

Nous vous remercions de votre temps et de votre attention aux questions susmentionnées, et nous serions heureux de fournir au Comité des renseignements supplémentaires en cas de besoin.

Bien à vous en conservation,

Angelo Lombardo  
Directeur général

Greg Farrant  
Gestionnaire, Politique et affaires gouvernementales

ALIGF/gh

c.c. Membres du Comité permanent des finances  
Suzie Cadieux, greffière  
Mark Strahl, député  
Ed Fast, député  
Robert Sopuck, député  
Fin Donnelly, député  
Nathan Cullen, député  
Maryam Monsef, députée  
Bob Lambe, Commission des pêcheries des Grands Lacs  
Conseil d'administration de l'OFAH  
Matt DeMille, gestionnaire de l'OFAH, Services de chasse et pêche